



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 7 avril 2020, à 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, par le biais d'une conférence téléphonique.

ÉTAIENT présents : Monsieur le Conseiller Claude Bergeron et madame la Conseillère Joëlle Gauthier.

ÉTAIENT aussi présents par le biais d'une conférence téléphonique : Monsieur le Conseiller Jean Tourangeau, madame la Conseillère Pauline Lafrenière, messieurs les Conseillers Benjamin Campin et Michel B. Gauthier.

ÉTAIENT également présents : Madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, et monsieur Julien Croteau, agent de développement, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint.

INSCRIPTION AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

NOTE 1 : En vertu du décret 177-2020, adopté par le gouvernement du Québec, le 13 mars 2020, décrétant l'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, et ce, conformément à l'article 118 de la Loi sur la santé publique, toutes les villes et villages du Québec peuvent tenir les séances du conseil à huis clos en permettant une participation des élus par tout moyen de communication.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS : Aucune période de question n'a eu lieu puisque la séance ordinaire du Conseil municipal a été tenue à huis clos, se référer à la note 1 du procès-verbal.

AVIS DE MOTION

Je soussignée, Joëlle Gauthier, conseillère du district électoral numéro 5, à la Municipalité de Val-des-Monts, donne avis de la présentation d'un premier projet de règlement (AM-106) – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » afin d'encadrer la production de cannabis.

L'adoption du règlement sera effectuée à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, l'Agent de développement, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint informe les citoyens que ce premier projet de règlement a pour but de modifier certaines dispositions relatives au règlement de zonage afin de limiter la production de cannabis dans les zones agricoles (AG).

Joëlle Gauthier
Conseillère



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Claude Bergeron, conseiller du district électoral numéro 3, à la Municipalité de Val-des-Monts, donne avis de la présentation d'un règlement pour instaurer le contrôle intérimaire (RCI-01) concernant les avant-projets de lotissement hors des périmètres d'urbanisation et hors des zones rurales de consolidation.

L'adoption du règlement sera effectuée à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, l'Agent de développement, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint informe les citoyens que ce projet de règlement a pour but de prohiber l'élaboration et la réalisation de nouveaux avant-projets de lotissement hors des périmètres d'urbanisation et hors des zones rurales de consolidation lors de l'élaboration, de la modification ou de la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts.

Claude Bergeron
Conseiller

20-04-104

POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2020

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-04-105

POUR ACCEPTER LES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 17 MARS 2020

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte, tels que présentés, les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 17 mars 2020, tenues à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

20-04-106

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

POUR APPUYER LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES COLLINES (RITC) – TRANSCOLLINES – DEMANDER L’ALLOCATION DES FONDS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR L’ENSEMBLE DES VOIETS DE SERVICE DE TRANSPORT ADMINISTRÉS PAR LA RITC – TRANSCOLLINES

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) – Transcollines a adopté, lors d’une séance extraordinaire de son Conseil d’administration, tenue le 27 mars 2020, la résolution portant le numéro R20-03-26, aux fins de solliciter l’appui de monsieur François Bonnardel, ministre des Transports du Québec, de monsieur Mathieu Lacombe député de Papineau et ministre responsable de la région de l’Outaouais, et monsieur Robert Bussière, député de Gatineau, et ce, pour demander l’allocation des fonds du ministère des Transports du Québec pour l’ensemble des volets de service de transport administrés par la RITC – Transcollines;

CONSIDÉRANT QUE Transcollines, les MRC des Collines-de-l’Outaouais et de Pontiac, ainsi que les municipalités de Cantley, de Chelsea, de La Pêche, de Val-des-Monts et de Pontiac considèrent que le transport de personnes constitue une priorité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines-de-l’Outaouais délègue à Transports adaptés et collectifs des Collines (TACC) l’administration des services de transport adapté et d’appoint (collectif rural);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Cantley, de Chelsea, de La Pêche et de Val-des-Monts ont constitué la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) pour opérer un service de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pontiac et la municipalité de Pontiac ont mandaté la RITC pour administrer le transport interurbain de la route 148;

CONSIDÉRANT QUE TACC et la RITC fonctionnent par entente sous un guichet unique nommé Transcollines;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) soutient le transport adapté municipal via son Programme de subvention au transport adapté (PSTA) et que la MRC des Collines-de-l’Outaouais est admissible à ce programme d’aide;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ soutient le transport collectif rural via son Programme d’aide au développement du transport collectif (PADTC) et que la MRC des Collines-de-l’Outaouais est admissible à ce programme d’aide;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ soutient le transport en commun via son Programme d’aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) et son PADTC et que la RITC est admissible à ces programmes d’aide;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ soutient le transport interurbain via son PADTC et que la MRC de Pontiac et la municipalité de Pontiac sont admissibles à ce programme d’aide;

CONSIDÉRANT QU’au cours des dernières années, les déboursés du PSTA, du PADTC et du PAGTCP ont systématiquement été en retard en regard du calendrier du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE Transcollines subit systématiquement une pression financière tous les printemps, conséquemment à la production des rapports annuels et des demandes de financements comme obligation du MTQ;

CONSIDÉRANT les sommes estimées dues à plus de 500 000 \$ pour l’année 2019 de la part du MTQ envers Transcollines;

CONSIDÉRANT QUE Transcollines n’a reçu aucun déboursement de la part du MTQ pour l’ensemble des services pour 2020, même si les services ont été opérés pour un quart de l’année;

CONSIDÉRANT les sommes de fonctionnement à recevoir pour l’ensemble des services de transport de la part du MTQ sont estimées à plus de 1 700 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a revu les modalités du PADTC en février de 2020 de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2019;



No de résolution
ou annotation

20-04-106

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE conséquemment auxdits changements, Transcollines doit fournir une série d'information en regard des transports d'appoint, interurbain et en commun, pour l'année 2019 et refaire les demandes de financement 2020;

CONSIDÉRANT le confinement en lien avec la Covid-19 et la non-disponibilité des partenaires pour fournir une partie des informations demandées;

CONSIDÉRANT la définition du gouvernement du Québec sur les services essentiels dans le cadre du confinement en lien avec la Covid-19 et le maintien des services de transport administrés par Transcollines;

CONSIDÉRANT la baisse drastique des déplacements des usagers et des revenus générés par la vente des titres de transport en cette période de confinement;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires municipaux ont tous contribué monétairement à leur juste part et selon leur capacité de payer;

CONSIDÉRANT QU'en date du 27 mars 2020, Transcollines dispose de moins d'un mois de liquidité pour assurer les opérations courantes des services de transports.

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Appuie les démarches de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) – Transcollines aux fins de solliciter l'appui de monsieur François Bonnardel, ministre des Transports du Québec, de monsieur Mathieu Lacombe député de Papineau et ministre responsable de la région de l'Outaouais, et monsieur Robert Bussière, député de Gatineau, et ce, pour demander l'allocation des fonds du ministère des Transports du Québec pour l'ensemble des volets de service de transport administrés par la RITC – Transcollines.
2. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

20-04-107

POUR APPUYER LA MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE ET COGECO CONNEXION (COGECO) - APPEL DE PROJETS AU FONDS POUR LA LARGE BANDE DU CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES (CRTC)

CONSIDÉRANT QU'un appel de projets au Fonds pour la large bande du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a récemment été lancé;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, tenu en mai 2019, ce dernier a adopté unanimement la résolution portant le numéro 19-05-133 dans le but d'appuyer Cogeco Connexion (Cogeco) dans ses démarches visant à étendre son réseau de fibre optique sur le territoire de ladite MRC, l'une de ses démarches étant de déposer des demandes de subventions aux programmes gouvernementaux visant à favoriser l'accès des communautés à internet haute vitesse;



No de résolution
ou annotation

20-04-107

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Pêche a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 2 mars 2020, la résolution portant le numéro 20-72 aux fins d'appuyer Cogeco pour l'appel de projets au Fonds pour la large bande du CRTC;

CONSIDÉRANT QUE Cogeco soumettra un projet au Fonds pour la large bande du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour l'ensemble des secteurs éligibles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Cogeco aura des retombées économiques importantes pour nos entreprises agricoles et touristiques, ainsi que pour les travailleurs autonomes de notre région;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis par Cogeco au Fonds pour la large bande du CRTC est complémentaire au projet soumis à Régions branchées.

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Appuie la Municipalité de La Pêche et Cogeco Connexion (Cogeco) pour le projet au Fonds pour la large bande du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).
2. Invite les municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à appuyer, par résolution, la Municipalité de La Pêche et Cogeco Connexion (Cogeco) et la transmettre à monsieur Antoine Shiu, vice-président marketing et Ventes Marché Affaires de Cogeco.
3. Transmet une copie de cette résolution aux députés, monsieur Robert Bussière et monsieur William Amos.
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

20-04-108

POUR ABROGER LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 20-02-047 - PARTICIPATION AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - DÉCRÉTER ET AUTORISER UNE SUBVENTION EN PART ÉGALE - GRENIER DES COLLINES ET CENTRE DE RESSOURCES SAINT-ANTOINE-DE-PADOUE - AIDE ALIMENTAIRE - 6 500 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 18 février 2020, la résolution portant le numéro 20-02-047 aux fins de mandater des membres du Conseil municipal a assisté aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), devant avoir lieu du 20 au 22 mai 2020, et a décrété, à cet effet, un montant de 7 200 \$, taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ, dans un communiqué daté du 25 mars 2020, a annulé ses assises annuelles et qu'une somme de 6 500 \$ est rendue disponible;



No de résolution
ou annotation

20-04-108

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil désire approprier la somme de 6 500 \$, en l'octroyant au Grenier des Collines et au Centre des ressources Saint-Antoine-de-Padoue, pour une aide alimentaire aux citoyens Montvalois, et ce, suivant la pandémie du coronavirus.

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Abroge à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 20-02-047 concernant la participation des représentants de la Municipalité de Val-des-Monts aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).
2. Autorise le service des Finances à approprier la somme de 6 500 \$ prévue pour les assises et la transférer, en part égale, au Grenier des Collines et au Centre de ressources Saint-Antoine-de-Padoue pour une aide alimentaire aux citoyens Montvalois, et ce, suivant la pandémie du coronavirus.
3. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour l'émission de bon de commande ou chèques aux organismes susmentionnés, lesquels devront acheter leurs provisions alimentaires ou émettre des bons aux citoyens pour acheter dans les commerces Montvalois seulement.
4. Mentionne que le bureau de la Direction générale pourra requérir un rapport financier des organismes subventionnés pour le montant de la subvention ainsi que les pièces justificatives, si nécessaire.
5. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

20-04-109

POUR AUTORISER CERTAINS TRAVAUX - BELL CANADA - INSTALLATION D'UN POTEAU ET RETRAIT D'UN POTEAU - 2048 ET 2054. MONTÉE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada a transmis, le 10 mars 2020, une demande de consentement municipal pour effectuer certains travaux dans la Municipalité de Val-des-Monts, laquelle consiste à l'installation d'un poteau et au retrait d'un poteau, et ce, aux 2048 et 2054, montée Paiement.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN TOURANGEAU**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Autorise, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, les travaux projetés par Bell Canada, le tout tel qu'indiqué sur le plan CM01, du projet portant le numéro 100873, et plus précisément à l'installation d'un poteau et au retrait d'un poteau, et ce, aux 2048 et 2054, montée Paiement.



No de résolution
ou annotation

20-04-109

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

2. Confirme que la Municipalité de Val-des-Monts autorise seulement les travaux mentionnés ci-dessus, devant être effectués par Bell Canada, sous l'approbation finale du Directeur adjoint du service des Travaux publics à la fin des travaux.
3. Souligne que Bell Canada devra communiquer, 24 heures avant de débiter les travaux, avec un Contremaître du service des Travaux publics.
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-04-110

POUR ACCEPTER UN RÉPERTOIRE DES FOURNISSEURS - FOURNITURE DE SERVICES - RÉPARATION D'ASPHALTE DE PETITES SURFACES - SOUMISSION PUBLIQUE PORTANT LE NUMÉRO 20-01-31-005 - ANNÉES 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint du service des Travaux publics a demandé, le 20 février 2020, conformément au règlement de gestion contractuelle portant le numéro 852-19 de la Municipalité de Val-des-Monts, des soumissions publiques portant le numéro 20-01-31-005, par annonce parue dans le journal « Le Droit » ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres « SEAO », le 20 février 2020, et ce, pour la fourniture de services de réparation d'asphalte, de petites surfaces (répertoire des fournisseurs), pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont fait connaître leurs prix suite aux demandes et exigences contenues dans le cahier des charges portant le numéro de soumission 20-01-31-005, à savoir :

1. Les Pavages Lafleur et Fils inc., sis au 27, chemin Mongeon, L'Ange-Gardien (Québec) J8L 0V1
2. Construction Edelweiss inc., sis au 960, chemin Edelweiss, Wakefield (Québec) J0X 3G0
3. Groupe Pavage CG (11325973 Canada inc.), sis au 471-A, boulevard Saint-René Est, Gatineau (Québec) J8P 8A5

CONSIDÉRANT QUE l'article 1.4 de la section « Instructions aux soumissionnaires », du cahier des charges de ladite soumission, indique que les quantités mentionnées dans cette soumission pourront être augmentées ou diminuées, s'il y a lieu, à la discrétion de la Municipalité, que les prix seront analysés en fonction des prix les plus avantageux pour la Municipalité et que, conséquemment, le Conseil municipal se réserve le droit de diviser la commande, par type d'opération ou par secteur d'opération, toujours sans encourir aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint du service des Travaux publics recommande d'accepter, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, les soumissions en provenance des compagnies Les Pavages Lafleur et Fils inc. et Groupe Pavage CG (11325973 Canada inc.) pour la fourniture de service de réparation d'asphalte de petites surfaces, dont les prix sont les plus avantageux pour la Municipalité de Val-des-Monts selon le type de service retenu, tel qu'indiqué dans un rapport, daté du 31 mars 2020, et ce, tout en tenant compte de la disponibilité et conditionnellement à ce que les soumissionnaires transmettent, s'ils ne l'ont pas déjà fait, les documents mentionnés au point 8 des clauses spécifiques de la soumission publique portant le numéro 20-01-31-005.



No de résolution
ou annotation

20-04-110

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale :

1. Accepte, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, les compagnies Les Pavages Lafleur et Fils inc., sise au 27, chemin Mongeon, L'Ange-Gardien (Québec) J8L 0V1, et Groupe Pavage CG (11325973 Canada inc.), sis au 471-A, boulevard Saint-René Est, Gatineau (Québec) J8P 8A5, comme étant les soumissionnaires faisant partie du répertoire des soumissionnaires pour la fourniture de service de réparation d'asphalte de petites surfaces, dont les prix sont les plus avantageux pour la Municipalité de Val-des-Monts selon le type de service retenu, tel qu'indiqué dans un rapport, daté du 31 mars 2020, et ce, tout en tenant compte de la disponibilité et conditionnellement à ce que le soumissionnaire transmette, s'il ne l'a pas déjà fait, les documents mentionnés au point 8 des clauses spécifiques de la soumission publique portant le numéro 20-01-31-005.
2. Informe les soumissionnaires que les commandes seront effectuées au fur et à mesure et selon les besoins du service des Travaux publics et que les achats seront effectués au moyen de bons de commande, le tout en conformité avec la politique financière et procédure d'autorisation des dépenses et de paiements de la Municipalité de Val-des-Monts.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
4. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même les disponibilités des budgets des années 2020 et 2021.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-04-111

POUR ACCEPTER UN RÉPERTOIRE DES FOURNISSEURS - FOURNITURE D'ENROBÉ BITUMINEUX À CHAUD DE TYPE GB-20, ESG-14, ESG-10, EC-10, EC-5, À FROID ET RÉSIDUS DE PLANAGE - SOUMISSION PUBLIQUE PORTANT LE NUMÉRO 20-01-31-006 - ANNÉES 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint du service des Travaux publics a demandé, le 20 février 2020, conformément au règlement de gestion contractuelle portant le numéro 852-19 de la Municipalité de Val-des-Monts, des soumissions publiques portant le numéro 20-01-31-006, par annonce parue dans le journal « Le Droit » ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres « SEAO » le 20 février 2020, et ce, pour la fourniture d'enrobé bitumineux à chaud de type GB-20, ESG-14, ESG-10, EC-10, EC-5, à froid et résidus de planage, et ce, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont fait connaître leurs prix suite aux demandes et exigences contenues dans le cahier des charges portant le numéro de soumission 20-01-31-006, à savoir :

1. Construction DJL inc., sis au 20, rue Émile-Bond, Gatineau (Québec) J8Y 3M7
2. Pavage Coco inc., sis au 636, chemin Klock, Gatineau (Québec) J9J 3G9
3. Carrières Edelweiss inc., sis au 960, chemin Edelweiss, Wakefield (Québec) J0X 3G0



No de résolution
ou annotation

20-04-111

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE l'article 1.4 de la section « Instructions aux soumissionnaires », du cahier des charges de ladite soumission, indique que les quantités mentionnées dans cette soumission pourront être augmentées ou diminuées, s'il y a lieu, à la discrétion de la Municipalité, que les prix seront analysés en fonction des prix les plus avantageux pour la Municipalité et que, conséquemment, le Conseil municipal se réserve le droit de diviser la commande, par type d'opération ou par secteur d'opération, toujours sans encourir aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint du service des Travaux publics recommande d'accepter, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, les soumissions jugées conformes reçues en provenance des soumissionnaires indiqués dans le rapport d'analyse, daté du 31 mars 2020, et de diviser la commande en fonction des produits dont les prix sont les plus avantageux pour la Municipalité, et ce, tout en tenant compte de la disponibilité et du secteur d'opération, conditionnellement à ce que les soumissionnaires transmettent, s'ils ne l'ont pas déjà fait, les documents mentionnés dans la soumission publique portant le numéro 20-01-31-006.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation du Directeur du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale :

1. Accepte le répertoire des fournisseurs en provenance des soumissionnaires indiqués dans un rapport, daté du 31 mars 2020, pour la fourniture d'enrobé bitumineux à chaud de type GB-20, ESG-14, ESG-10, EC-10, EC-5, à froid et résidus de planage, et ce, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021.
2. Mentionne que le service des Travaux publics procédera à l'achat des produits d'enrobé bitumineux susmentionnés, en fonction des besoins exprimés par la Municipalité de Val-des-Monts, tout en tenant compte des produits dont les prix sont les plus avantageux pour la Municipalité, de la disponibilité et du secteur d'opération, conditionnellement à ce que les soumissionnaires transmettent, s'ils ne l'ont pas déjà fait, les documents mentionnés dans la soumission publique portant le numéro 20-01-31-006.
3. Informe les soumissionnaires que les commandes seront effectuées au fur et à mesure et selon les besoins du service des Travaux publics et que les achats seront effectués au moyen de bons de commande, le tout en conformité avec le règlement de gestion contractuelle portant le numéro 852-19 de la Municipalité de Val-des-Monts.
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
5. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même les disponibilités des budgets des années 2020 et 2021.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

20-04-112

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

POUR ACCEPTER UN SOUMISSIONNAIRE - FOURNITURE D'ESSENCE ORDINAIRE ET DE CARBURANT DIESEL PRIS À LA STATION-SERVICE - SOUMISSION PAR INVITATION PORTANT LE NUMÉRO 20-01-31-007 - ANNÉES 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint du service des Travaux publics a demandé, le 20 février 2020, conformément au règlement de gestion contractuelle portant le numéro 852-19 de la Municipalité de Val-des-Monts, des soumissions par invitation portant le numéro 20-01-31-007, pour la fourniture d'essence ordinaire et de carburant diesel pris à la station-service pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, à savoir :

1. Marché alimentaire R. Tessier inc. (station-service Esso), sis au 1019, route Principale, Val-des-Monts (Québec) J8N 4J4
2. Dépanneur Mont-Valois (station-service Esso), sis au 1777, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 7M7
3. Station-service Mahar, sise au 2736, route Principale, Val-des-Monts (Québec) J8N 2H7

CONSIDÉRANT QUE seul le soumissionnaire suivant a fait connaître son escompte suite aux demandes et exigences contenues dans le cahier des charges portant le numéro de soumission 20-01-31-007 et que sa soumission a été jugée conforme reçue pour la fourniture d'essence ordinaire et de carburant diesel pris à la station-service, à savoir :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	LOCALISATION (ARRONDISSEMENT)	ESCOMPTE ACCORDÉ
Marché alimentaire R. Tessier inc. (Station-service Esso) 1019, route Principale Val-des-Monts (Québec) J8N 4J4	1019, route Principale Arrondissement de Saint-Pierre	Essence ordinaire sans plomb ou diesel : - 1 %/litre sur le prix affiché « taxes incluses »

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint du service des Travaux publics recommande d'accepter, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, la soumission en provenance de la compagnie Marché alimentaire R. Tessier inc. (station-service Esso) pour la fourniture d'essence ordinaire et de carburant diesel pris à la station-service pour l'arrondissement de Saint-Pierre, et ce, tout en tenant compte de la disponibilité et conditionnellement à ce que le soumissionnaire transmette, s'il ne l'a pas déjà fait, son attestation de revenue Québec, tel que mentionné au point 2.6.2. des clauses spécifiques du devis l'appel d'offres, et d'autoriser les divers services municipaux concernés à procéder à l'achat d'essence au prix affiché à la pompe, dans la mesure du possible, au Dépanneur Mont-Valois (station-service Esso) de l'arrondissement de Perkins et à la station-service Mahar de l'arrondissement de Poltimore, puisqu'aucune soumission n'a été reçue pour ces secteurs respectifs.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale :

1. Accepte la soumission en provenance de la compagnie Marché alimentaire R. Tessier inc. (station-service Esso), sise au 1019, route Principale, Val-des-Monts (Québec) J8N 4J4, pour la fourniture d'essence ordinaire et de carburant diesel pris à la station-service pour l'arrondissement de Saint-Pierre comme étant la seule soumission conforme reçue au prix affiché à la pompe moins un escompte de 1 %, et ce, tout en tenant compte de la disponibilité et conditionnellement à ce que le soumissionnaire transmette, s'il ne l'a pas déjà fait, son attestation de revenue Québec, tel que mentionné au point 2.6.2. des clauses spécifiques du devis l'appel d'offres, et ce, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021.
2. Autorise les divers services municipaux concernés à procéder, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, à l'achat d'essence au prix affiché à la pompe dans la mesure du possible aux endroits suivants, puisqu'aucune soumission n'a été reçue pour les arrondissements respectifs, à savoir :
 - a. Dépanneur Mont-Valois (station-service Esso) de l'arrondissement de Perkins, sis au 1777, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 7M7



No de résolution
ou annotation

20-04-112

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

- b. Station-service Mahar de l'arrondissement de Poltimore, sise au 2736, route Principale, Val-des-Monts (Québec) J8N 2H7
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
4. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même les disponibilités des budgets des années 2020 et 2021.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-04-113

POUR REJETER UN SOUMISSIONNAIRE - FOURNITURE DE GAZ PROPANE - SOUMISSION PAR INVITATION PORTANT LE NUMÉRO 20-01-31-008 - ANNÉES 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint du service des Travaux publics a demandé, le 28 février 2019, conformément au règlement de gestion contractuelle portant le numéro 852 19 de la Municipalité de Val-des-Monts, des soumissions par invitation portant le numéro 20-01-31-008 pour la fourniture de gaz propane, et ce, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, à savoir :

1. Propane Levac inc., sis au 5552, rue Sainte-Catherine, Saint-Isidore (Ontario) K0C 2B0
2. Budget Propane inc., sis au 1211, rue Odile-Daoust, Gatineau (Québec) J8M 1Y7

CONSIDÉRANT QUE seul le soumissionnaire Propane Levac inc., sis au 5552, rue Sainte-Catherine, Saint-Isidore (Ontario) K0C 2B0, a fait connaître son prix, suite aux demandes et exigences contenues dans le cahier des charges portant le numéro de soumission 20-01-31-008, et que sa soumission a été rejeté puisque celle-ci n'était pas scellé et jugée non-conforme, tel qu'indiqué à l'article 2.2.1 de la section Instructions aux soumissionnaires du devis d'appel d'offres.

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint du service des Travaux publics recommande, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, de retourner en appel d'offres publics pour les besoins de la Municipalité.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale :

1. Rejette la soumission en provenance de la compagnie Propane Levac inc., sise au 5552, rue Sainte-Catherine, Saint-Isidore (Ontario) K0C 2B0, puisque celle-ci n'était pas scellée et jugée non-conforme, tel qu'indiqué à l'article 2.2.1 de la section Instructions aux soumissionnaires du devis d'appel d'offres.
2. Autorise le Directeur adjoint du service des Travaux publics à procéder à un appel d'offres publics pour la fourniture de gaz propane, selon les besoins de la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

20-04-113

3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-04-114

POUR ACCEPTER UN RÉPERTOIRE DES FOURNISSEURS - FOURNITURE DE GRAVIER, PIERRE CONCASSÉE ET TOUT VENANT - SOUMISSION PUBLIQUE PORTANT LE NUMÉRO 20-01-31-010 - ANNÉES 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint du service des Travaux publics a demandé, le 20 février 2020, conformément au règlement de gestion contractuelle portant le numéro 852-19 de la Municipalité de Val-des-Monts, des soumissions publiques portant le numéro 20-01-31-010, par annonce parue dans le journal « Le Droit » ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres « SEAO » le 20 février 2020, et ce, pour la fourniture de gravier, pierre concassée et tout venant pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont fait connaître leurs prix suite aux demandes et exigences contenues dans le cahier des charges portant le numéro de soumission 20-01-31-010, à savoir :

- a) Construction DJL inc., sis au 20, rue Émile-Bond, Gatineau (Québec) J8Y 3M
- b) Carrière-Sablère Dagenais inc., sis au 730, chemin Fillion, L'Ange-Gardien (Québec) J8L 0N4
- c) Carrières Edelweiss inc., sis au 960, chemin Edelweiss, Wakefield (Québec) J0X 3G0
- d) Sablière Denholm inc., sis au 960, chemin Edelweiss, Wakefield (Québec) J0X 3G0

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint du service des Travaux publics recommande d'accepter, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, les soumissions jugées conformes reçues en provenance des soumissionnaires indiqués dans le rapport d'analyse, daté du 31 mars 2020, et de diviser la commande en fonction des produits dont les prix sont les plus avantageux pour la Municipalité, et ce, tout en tenant compte, de la disponibilité et du secteur d'opération, conditionnellement à ce que les soumissionnaires transmettent, s'ils ne l'ont pas déjà fait, les documents mentionnés dans la soumission publique portant le numéro 20-01-31-010.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale :

1. Accepte le répertoire des fournisseurs en provenance des soumissionnaires indiqués dans un rapport, daté du 31 mars 2020, pour la fourniture de gravier, pierre concassée et tout venant, et ce, aux prix indiqués sur les bordereaux des quantités et des prix de la soumission publique portant le numéro 20-01-31-010.
2. Mentionne que le service des Travaux publics procédera à l'achat de gravier, pierre concassée et tout venant des soumissionnaires indiqués dans le rapport d'analyse, daté du 31 mars 2020, le tout en fonction des besoins exprimés par la Municipalité de Val-des-Monts, tout en tenant compte des produits dont les prix sont les plus avantageux pour la Municipalité, de la disponibilité et du secteur d'opération, conditionnellement à ce que les soumissionnaires transmettent, s'ils ne l'ont pas déjà fait, les documents mentionnés dans la soumission publique portant le numéro 20-01-31-010.



No de résolution
ou annotation

20-04-114

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

3. Mentionne que les prix seront valides pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021.
4. Informe les soumissionnaires que les commandes seront effectuées au fur et à mesure et selon les besoins du service des Travaux publics et que les achats seront effectués au moyen de bons de commande, le tout en conformité avec le règlement de gestion contractuelle portant le numéro 852-19 de la Municipalité de Val-des-Monts.
5. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
6. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même les disponibilités des budgets des années 2020 et 2021.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-04-115

POUR ACCEPTER UN RÉPERTOIRE DES FOURNISSEURS - FOURNITURE DE GRAISSE, LUBRIFIANT ET ANTIGEL (LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT) - SOUMISSION PAR INVITATION PORTANT LE NUMÉRO 20-01-31-011 - ANNÉES 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint du service des Travaux publics a demandé, le 20 février 2020, conformément au règlement de gestion contractuelle portant le numéro 852-19 de la Municipalité de Val-des-Monts, des soumissions par invitation portant le numéro 20-01-31-011, pour la fourniture de graisse, lubrifiant et antigel (liquide de refroidissement) pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, à savoir :

- a) Les Huiles HLH Itée, sis au 218, rue McDougall, Maniwaki (Québec) J9E 1V6
- b) La Coop Fédérée / Énergies Sonic Inc., sise au 9001, boulevard de l'Acadie, bureau 200, Montréal (Québec) H4N 3H7
- c) Pétro-Canada Fuels, sis au 414, rue Notre-Dame, Gatineau (Québec) J8P 1L8
- d) W. O. Stinson & Son Ltd, sis au 4726, rue Bank, Ottawa (Ontario) K1T 3W7

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont fait connaître leurs prix suite aux demandes et exigences contenues dans le cahier des charges portant le numéro de soumission 20-01-31-011, à savoir :

- a) Les Huiles HLH Itée, sis au 218, rue McDougall, Maniwaki (Québec) J9E 1V6
- b) La Coop Fédérée / Énergies Sonic Inc., sise au 9001, boulevard de l'Acadie, bureau 200, Montréal (Québec) H4N 3H7

CONSIDÉRANT QUE l'article 1.4 de la section « Instructions aux soumissionnaires », du cahier des charges de ladite soumission, indique que les quantités mentionnées dans cette soumission pourront être augmentées ou diminuées, s'il y a lieu, à la discrétion de la Municipalité, que les prix seront analysés en fonction des prix les plus avantageux pour la Municipalité et que, conséquemment, le Conseil municipal se réserve le droit de diviser la commande, par type d'opération ou par secteur d'opération, toujours sans encourir aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint du service des Travaux publics recommande d'établir, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, une liste de fournisseurs incluant La Coop Fédérée/Énergies Sonic inc. et Les Huiles HLH Itée, et de diviser la commande en fonction des produits dont les prix sont les plus avantageux pour la Municipalité, tel qu'indiqué dans un rapport, daté du 2 avril 2020, et ce, tout en tenant compte de la disponibilité et conditionnellement à ce que les soumissionnaires transmettent, s'ils ne l'ont pas déjà fait, les documents mentionnés dans la soumission publique portant le numéro 20-01-31-011.



No de résolution
ou annotation

20-04-115

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN TOURANGEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale :

1. Accepte d'établir, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, une liste de fournisseurs incluant La Coop Fédérée/Énergies Sonic inc. et Les Huiles HLH ltée, et de diviser la commande en fonction des produits dont les prix sont les plus avantageux pour la Municipalité, tel qu'indiqué dans un rapport, daté du 2 avril 2020, et ce, tout en tenant compte de la disponibilité et conditionnellement à ce que les soumissionnaires transmettent, s'ils ne l'ont pas déjà fait, les documents mentionnés dans la soumission publique portant le numéro 20-01-31-011.
2. Informe les soumissionnaires que les commandes seront effectuées au fur et à mesure et selon les besoins du service des Travaux publics et que les achats seront effectués au moyen de bons de commande, le tout en conformité avec le règlement de gestion contractuelle portant le numéro 852-19 de la Municipalité de Val-des-Monts.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
4. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même les disponibilités des budgets des années 2020 et 2021.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-04-116

POUR ACCEPTER DES SOUMISSIONNAIRES - FOURNITURE DE LAMES DE NIVELEUSE ET CHASSE-NEIGE - SOUSSION PAR INVITATION PORTANT LE NUMÉRO 20-01-31-012 - ANNÉES 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint du service des Travaux publics a demandé, le 20 février 2020, conformément au règlement de gestion contractuelle portant le numéro 852-19 de la Municipalité de Val-des-Monts, des soumissions par invitation portant le numéro 20-01-31-012, pour la fourniture de lames de niveleuse et de chasse-neige pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, à savoir :

1. Creighton Rock Drill ltée, sis au 4001, rue Lavoisier, Boisbriand (Québec) J7H 1N1
2. Équipement SMS, sis au 1945, 55e Avenue, Dorval (Québec) H9P 1G9
3. Robitaille Équipement/DRL Beaudoin inc., sis au 28, boulevard de La Seigneurie, Blainville (Québec) J7C 3V5

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont fait connaître leurs prix suite aux demandes et exigences contenues dans le cahier des charges portant le numéro de soumission 20-01-31-012, à savoir :

1. Creighton Rock Drill ltée, sis au 4001, rue Lavoisier, Boisbriand (Québec) J7H 1N1
2. Équipement SMS, sis au 1945, 55e Avenue, Dorval (Québec) H9P 1G9
3. Robitaille Équipement/DRL Beaudoin inc., sis au 28, boulevard de La Seigneurie, Blainville (Québec) J7C 3V5



No de résolution
ou annotation

20-04-116

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE l'article 1.4 de la section « Instructions aux soumissionnaires », du cahier des charges de ladite soumission, indique que les quantités mentionnées dans cette soumission pourront être augmentées ou diminuées, s'il y a lieu, à la discrétion de la Municipalité, que les prix seront analysés en fonction des prix les plus avantageux pour la Municipalité et que, conséquemment, le Conseil municipal se réserve le droit de diviser la commande, par type d'opération ou par secteur d'opération, toujours sans encourir aucune obligation quelconque envers le soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint du service des Travaux publics recommande d'accepter, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, les soumissions jugées conformes reçues en provenance des soumissionnaires Équipements SMS, sis au 1945, 55^e Avenue, Dorval (Québec) H9P 1G9 et Robitaille Équipement/DRL Beaudoin inc., sis au 28, boulevard de La Seigneurie, Blainville (Québec) J7C 3V5 tel qu'indiqués dans le rapport d'analyse, daté du 2 avril 2020, et de diviser la commande en fonction des produits dont les prix sont les plus avantageux pour la Municipalité, et ce, tout en tenant compte, de la disponibilité et du secteur d'opération, conditionnellement à ce que les soumissionnaires transmettent, s'ils ne l'ont pas déjà fait, les documents mentionnés dans la soumission publique portant le numéro 20-01-31-012.

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale :

1. Accepte les soumissions en provenance des compagnies Équipements SMS, sis au 1945, 55^e Avenue, Dorval (Québec) H9P 1G9 et Robitaille Équipement/DRL Beaudoin inc., sis au 28, boulevard de La Seigneurie, Blainville (Québec) J7C 3V5, aux prix indiqués dans un rapport d'analyse, daté du 2 avril 2020, et ce, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021.
2. Informe le soumissionnaire que les commandes seront effectuées au fur et à mesure et selon les besoins du service des Travaux publics et que les achats seront effectués au moyen de bons de commande, le tout en conformité avec le règlement de gestion contractuelle portant le numéro 852-19 de la Municipalité de Val-des-Monts.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
4. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même les disponibilités du budget des années 2020 et 2021.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-04-117

POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE - PÉRIODES 2019-2020, 2020-2021 ET 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la CROIX-ROUGE a fait parvenir à la Municipalité de Val-des-Monts une entente à intervenir dans les situations d'urgence et de sinistres;



No de résolution
ou annotation

20-04-117

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la Municipalité de Val-des-Monts s'établit comme suit :

- a) 2019-2020 : 0,17 \$ per capita
- b) 2020-2021 : 0,17 \$ per capita
- c) 2021-2022 : 0,17 \$ per capita

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Autorise, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation du bureau de la Direction générale, la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, pour les services aux sinistrés lors de situations d'urgence et de sinistres, et ce, pour les périodes 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.
2. Autorise le service des Finances à effectuer le paiement de la contribution financière dans les 30 jours suivant la signature de l'entente et, par la suite, à la date d'anniversaire de la signature pour les années subséquentes de l'entente, et ce, à raison de 0,17 \$ per capita pour les périodes 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.
3. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même les disponibilités des budgets des années 2020 à 2022.
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-04-118

**POUR NOMMER MADAME MIREILLE BRAZEAU,
DIRECTRICE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES,
À TITRE DE RESPONSABLE DE LA DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRÈS D'EMPLOI-QUÉBEC - MESURE
DE FORMATION – ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 15 janvier 2019, la résolution portant le numéro 19-01-010 aux fins d'adopter le Plan stratégique de la Municipalité de Val-des-Monts pour les années 2019 à 2023 dont l'un des objectifs stratégiques est d'investir de façon continue dans la formation, le perfectionnement et le coaching du capital humain;

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi-Québec est une initiative du gouvernement du Québec qui accorde un soutien financier aux employeurs pour aider à maintenir les expertises et la compétence du personnel;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun de nommer madame Mireille Brazeau, directrice du service des Ressources humaines, à titre de responsable de la demande de subvention auprès d'Emploi-Québec.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

No de résolution
ou annotation

20-04-118

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur l'approbation du bureau de la Direction générale :

1. Nomme madame Mireille Brazeau, directrice du service des Ressources humaines, à titre de responsable de la demande de subvention auprès d'Emploi-Québec, et ce, pour l'année 2020.
2. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

20-04-119

POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.

Julien Croteau
L'Agent de développement,
Secrétaire-trésorier adjoint et
Directeur général adjoint

Jacques Laurin
Maire